

---

Québec, le 10 janvier 2007-01-10

*Mémoire présenté au BAPE en faveur de Rabaska*

Madame, Monsieur,

Par ce bref mémoire que je vous transmets aujourd'hui, je désire démontrer mon entier accord face à l'établissement d'un port méthanier à Lévis. Bien que ce projet, depuis sa première annonce, suscite beaucoup de mécontentement de la part de quelques individus ou groupes bien identifiés, je reste convaincu que ce projet reste une opportunité que nous n'avons plus les moyens de laisser passer et que l'intimidation et la manipulation négative de ces individus viennent probablement en grande partie du syndrome connu du « pas dans ma cours » .

Outre les avantages économiques et sociaux évidents qu'apporterait un tel projet, il est selon moi très important que le promoteur tienne compte des impacts environnementaux et de la sécurité à maintenir advenant ce port méthanier. Après avoir assisté aux séances d'informations et pris de l'information par le biais des différents médias, je me suis fait ma propre opinion à ce sujet et j'ai surtout apprécié l'objectivité du promoteur depuis l'annonce du projet. Ce projet contribuera certainement à réduire l'effet de serre et l'expérience dans ce domaine de la part de ce promoteur assurera certainement une sécurité des lieux du port et de ses alentours. La raffinerie Ultramar est selon moi un bon exemple de ce qu'est une organisation sécuritaire et soucieuse de l'environnement. Cette raffinerie est d'ailleurs selon moi beaucoup plus polluante autant visuel qu'au niveau de l'environnement et elle ne suscite pas autant de mépris de la part des groupes non crédibles contre Rabaska.

En conclusion, l'arrivée de ce port méthanier n'apportera que des avantages à mes yeux. Les citoyens de Lévis, de même que ceux partout au Québec pourront bénéficier de cette nouvelle expertise pour apporter de nouveaux emplois et en assurer ceux de beaucoup d'autres autant dans des domaines directs qu'indirects. Je suis toujours de près l'évolution de ce projet et vous remercie, gens du BAPE, d'avoir pris connaissance de ce mémoire.



Charles Fortin, CMA